

PROCES VERBAL

Présents : M. André CAZERES, Président.
M. Xavier MACIAS, Vice-Président
Mmes Marie-Laure RAYNAL - Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Jean-Pierre BOYRIE - Pierre CAPOU - Noël DUBARRY -
Joseph FROMIGUE - Thierry LARDAT – Thomas RAMON

Absents : M. Jerome ESCOT- SEP

Secrétaire de séance : M. Xavier MACIAS est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 2012-33** Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation et de modernisation du Refuge du Clot – approbation du plan de financement
- 2012-34** Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000 € sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux du refuge du Clot
- 2012-35** Réalisation d'un emprunt d'un montant de 350 000 € sur une durée de 2 ans (préfinancement de subventions) auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux du refuge du Clot
- 2012-36** Inscription des sites « La Fruitière » et « Pont d'Espagne » au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature réalisé par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2012 :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès verbal de la séance publique du 23 mai 2012.

2012-33 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MODERNISATION DU REFUGE DU CLOT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président indique qu'il est nécessaire de mettre en conformité le refuge du Clot, situé en zone centrale du Parc National des Pyrénées, unique structure d'accueil du public sur le lieu dit Clot/Cayan – site Pont d'Espagne,

Le refuge du Clot, situé à 1 850 mètres d'altitude, dispose d'une capacité de 46 couchages. C'est un établissement ouvert 11 mois sur 12 de type refuge, 4ème catégorie, au sens de la réglementation sécurité-incendie. Le bâtiment construit dans les années 1960 comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux.

Les mises en conformité qui doivent être menées portent principalement sur les points suivants :

1- Sécurité-incendie

- Réorganisation des dégagements,
- Mise en place d'un système de sécurité-incendie avec une détection dans tous les locaux, en compensation notamment des planchers bois qui pourront être ainsi conservés,
- Création d'un volume recueil coupe-feu 2h, l'établissement n'étant pas accessible aux engins de secours.

2- Cuisine

- Réorganisation complète avec changement de tous les équipements, pour répondre à la réglementation d'hygiène et aux conditions de travail du gardien.

3- Accessibilité

- Création d'une chambre PMR au rez-de-chaussée et mise aux normes des accès et des sanitaires du bâtiment.

Il est à noter que la voie carrossable reliant le refuge au Pont d'Espagne n'est plus ouverte à la circulation publique depuis la création du parking et du bâtiment d'accueil du Pont d'Espagne. Toutefois, il semble raisonnable d'envisager à terme une dérogation pour les publics en situation de handicap, raison pour laquelle la Commission Syndicale de la Vallée de St Savin souhaite rendre leur accueil possible au refuge.

L'estimation des travaux est de 770 000 € HT

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de mise en conformité du refuge du Clot tel que présenté ci-dessus ;
- **adopte** le plan de financement prévisionnel suivant ;

AUTOFINANCEMENT	231 000 €
EUROPE (FEDER)	183 750 €
ETAT (FNADT)	95 625 €
CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES	130 000 €
CONSEIL GENERAL 65	129 625 €

TOTAL :	770 000 €
----------------	------------------

- **autorise le Président** à procéder aux demandes de subvention auprès des financeurs potentiels désignés dans le plan de financement ;
- **autorise le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**2012-34 REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 300 000 € SUR UNE DUREE DE 15 ANS
AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU REFUGE DU
CLOT**

Le Président informe le Conseil Syndical que, dans le cadre du Budget Primitif 2012, il y a lieu de financer par emprunt une partie des investissements prévus en 2012 dont les travaux de modernisation et de réhabilitation du refuge du Clot à Caunterets, pour un montant de 300 000 €.

Monsieur le Président rend compte de la consultation des organismes bancaires dont seulement un sur les trois consultés a répondu.

A l'issue de cette présentation, il présente la proposition du Crédit Agricole :

Emprunt de 300 000 euros

Durée : 15 ans,

Type de taux : taux fixe : 5.51%,

Périodicité des remboursements : annuelle,

Echéances constantes : 29 907,54 €

Frais de dossier : 800 €

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de **contracter** l'emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- de **mandater** le Président pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2012-35 REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 350 000 € SUR UNE DUREE DE 2 ANS (PREFINANCEMENT DE SUBVENTIONS) AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU REFUGE DU CLOT

Le Président informe le Conseil Syndical que, dans le cadre du Budget Primitif 2012, il y a lieu de préfinancer par un emprunt à court terme les subventions acquises pour les travaux de modernisation et de réhabilitation du refuge du Clot à Caunterets, pour un montant de 350 000 €

Monsieur le Président rend compte de la consultation des organismes bancaires dont seulement un sur les trois consultés a répondu.

A l'issue de cette présentation, il présente la proposition du Crédit Agricole :

Emprunt de 350 000 euros

Durée : 2 ans,

Taux : indexé sur Euribor 3 mois

Païement des intérêts : trimestriel

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)

Conditions financières : index + 2.35% de marge bancaire

Valeur de l'index de référence : 0.66%

Frais de dossier : 800 €

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de **contracter** l'emprunt de 350 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- de **mandater** Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2012-36 INSCRIPTION DES SITES « LA FRUITIERE » ET « PONT D'ESPAGNE » AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DE PLEINE NATURE REALISE PAR LE CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES

Monsieur le Président indique que le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a constitué la Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires de sports et activités de pleine nature (CDESI). Cette commission est notamment chargée d'élaborer et de proposer un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des sports et activités de pleine nature (PDESI).

L'avis de la CDESI sera soumis, pour accord, au Conseil Général pour toute demande d'inscription d'un Espace, Site ou Itinéraire au plan départemental qui a pour objectifs :

- de garantir la protection, la pérennité et l'accessibilité des ESI qui y sont inscrits tout en respectant et valorisant la préservation de l'environnement et de la biodiversité des ESI

- de permettre d'identifier collégalement des ESI en croisant autant que possible divers enjeux et problématiques (sport/environnement...) en s'appuyant sur la composition et l'approche pluridisciplinaire de la CDES

Le plan et les ESI qui le composent pourront représenter un support de développement, de valorisation et/ou de promotion des sports et activités de pleine nature notamment à travers la mise en place d'un SIG départemental conditionnellement accessible au grand public.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Considérant que le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (PDESI) que conduit le Conseil Général ne peut que renforcer la valorisation des initiatives en termes de promotion sportive, d'accessibilité et de préservation de l'environnement

DECIDE

- **de solliciter** la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature en vue de l'inscription des sites « La Fruitière » et « Pont d'Espagne » au Plan Départemental (PDESI)
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
André CAZERES

Le Vice-Président,
Xavier MACIAS

Marie-Laure RAYNAL

Marianne SARTHOU

John BOGAERTS

Jean-Pierre BOYRIE

Pierre CAPOU

Noël DUBARRY

Joseph FROMIGUE

Thierry LARDAT

Thomas RAMON